



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Situation financière, modèle économique et gouvernance du Mont-Saint-Michel

Question orale n° 491

Texte de la question

M. Bertrand Sorre attire l'attention de Mme la ministre de la culture sur la situation financière, le modèle économique et la gouvernance du Mont-Saint-Michel. Le 18 juillet 2025, un rapport de la Cour des comptes a mis en évidence des déséquilibres structurels entre le Centre des monuments nationaux (CMN) et l'Établissement public du Mont-Saint-Michel (EPMSM), en particulier concernant le partage des recettes issues de la billetterie de l'abbaye. À ce jour, la contribution du CMN s'élève à 675 000 euros par an, selon la convention liant les deux établissements publics jusqu'au 31 décembre 2025. Or celle-ci devrait, *a minima*, s'élever à 6 millions d'euros pour le bon fonctionnement de l'EPMSM et lui permettre de mobiliser ce financement pour son projet d'investissement. Dans ce rapport, il est fait état que l'exploitation de l'abbaye du Mont-Saint-Michel générait pour le CMN un chiffre d'affaires de 16,54 millions d'euros pour des dépenses de fonctionnement de 3,425 millions d'euros (hors 1 million d'euros de subvention du ministère de la culture reversé à l'EPMSM et 675 000 euros de contribution propre du CMN au budget de l'établissement public), soit un solde d'exploitation (hors investissements) de 13,115 millions d'euros. La hausse du tarif d'entrée de 11 euros à 16 euros appliquée en deux temps en 2024 puis 2025 doit générer un chiffre d'affaires supplémentaire estimé à 5,7 millions d'euros en année pleine, portant le solde d'exploitation du CMN à plus de 18 millions d'euros par an. Dans le même temps, le plan d'investissement de l'EPMSM pour la période 2026-2030 s'élève à 38 millions d'euros, pour des projets jugés « incontournables » et « stratégiques pour le rayonnement du Mont-Saint-Michel » par la Cour des comptes. Or le modèle économique actuel de l'établissement ne lui permet pas de dégager une capacité d'autofinancement suffisante. Ainsi, revoir cette contribution à la hausse du CMN permettrait à l'EPMSM de mobiliser une partie des recettes d'entrée à l'abbaye pour contribuer à l'effort d'investissement du site, qui est à ce jour impossible avec son modèle économique actuel. De plus, il est impérieux, au vu des conclusions du rapport, de faire évoluer la gouvernance du Mont Saint-Michel en unifiant sa gestion autour de l'Établissement public du Mont-Saint-Michel. Aussi, il souhaite savoir ce que le Gouvernement entend faire pour la gouvernance de l'EPIC du Mont-Saint-Michel.

Données clés

Auteur : [M. Bertrand Sorre](#)

Circonscription : Manche (2^e circonscription) - Ensemble pour la République

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 491

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : Culture

Ministère attributaire : Culture

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [6 janvier 2026](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [6 janvier 2026](#)